

Emploi à domicile : encore des économies faites sur le dos des personnes âgées

Depuis la loi de 2015, le droit de l'emploi à domicile a été profondément révisé. Les personnes âgées de plus de 75 ans, ou de plus de 65 ans si elles sont handicapées, ont le droit de bénéficier d'un emploi à domicile. Cette loi a été complétée par la loi de 2017, qui a introduit de nouvelles dispositions relatives à l'emploi à domicile. Ces lois ont pour objectif de favoriser l'emploi à domicile et de garantir la qualité de l'accompagnement des personnes âgées. Elles ont également introduit de nouvelles dispositions relatives à la formation des salariés et à la protection sociale. Ces lois ont été complétées par la loi de 2018, qui a introduit de nouvelles dispositions relatives à l'emploi à domicile. Ces lois ont pour objectif de favoriser l'emploi à domicile et de garantir la qualité de l'accompagnement des personnes âgées. Elles ont également introduit de nouvelles dispositions relatives à la formation des salariés et à la protection sociale. Ces lois ont été complétées par la loi de 2019, qui a introduit de nouvelles dispositions relatives à l'emploi à domicile. Ces lois ont pour objectif de favoriser l'emploi à domicile et de garantir la qualité de l'accompagnement des personnes âgées. Elles ont également introduit de nouvelles dispositions relatives à la formation des salariés et à la protection sociale.

Emploi à domicile : encore des économies faites sur le dos des personnes âgées

24 septembre 2019

Dans le cadre du prochain projet de loi de finances, le Gouvernement veut mettre fin à l'exonération totale de cotisations sociales sur l'emploi à domicile lorsque le...[Voir la suite](#) [1]

Source

URL: <https://adh.asso.fr/actu-adedom/emploi-domicile-encore-des-economies-faites-sur-le-dos-des-personnes-agees-0>

Liens

[1] <https://adh.asso.fr/actu-adedom/emploi-domicile-encore-des-economies-faites-sur-le-dos-des-personnes-agees-0>